



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/09 de la Municipalité, du 29 février 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts « Police municipale visons la parité... ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/23 de la Municipalité du 30 mai 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte qu'une garantie de couverture de déficit de CHF 500'000.- sera octroyée au comité d'organisation de la Fête Fédérale de Gymnastique de 2025 à Lausanne.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/27 de la Municipalité du 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver le règlement tel qu'amendé concernant les taxes perçues en matière de permis de construire, d'habiter et d'utiliser, et autres prestations analogues en matière de construction.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Romane Benvenuti : « Semaine de 4 jours : un projet pilote pour travailler moins et vivre mieux » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Marlène Bérard « Pour un accès pied au Centre intercommunal de gestion des déchets (déchetterie de Malley) »,
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Olivier Bloch et consorts « Lausanne, comme sur des roulettes ! »,
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Olivier Marmy « Favoriser l'action de Nightlife à Lausanne et renforcer la prévention de la toxicomanie »,
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Olivier Marmy « De l'ombre et du courant sur les parkings »,
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Anouck Saugy « A m'asseoir sur un banc, cinq minutes, avec toi ! »,
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience et crts « Y a le feu à la caserne ! » ou comment éteindre la colère qui embrase le corps de sapeurs-pompiers lausannois »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution 1 de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité honore les engagements pris en 2014 auprès du corps de sapeurs-pompiers lausannois, en garantissant la possibilité d'exercer, durant leurs dernières années de carrière, une fonction essentiellement à vocation administrative sans péjoration de leurs conditions salariales, d'une part, et en incluant ces dispositions dans les instructions administratives du RPAC, voire dans le règlement des sapeurs-pompiers, d'autre part, conformément au Préavis 2014/28, adopté par ce Conseil »

la résolution 2 de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité revalorise l'indemnité de nuit des sapeurs-pompiers lausannois, de sorte qu'elle avoisine celle des réglementations publiques et parapubliques en vigueur pour d'autres professions concernées par le travail de nuit dans le Canton ou, par exemple, celle des ambulanciers-ères Lausannoises »

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entre en matière sur la demande du corps de sapeurs-pompiers de pouvoir partager les baux des places de parking de leur caserne »

La résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité reporte la mise en œuvre du nouveau règlement horaire au 1er janvier 2026 et applique, pour l'année 2025, le règlement 2023/2024 pour la validation des jours de travail, de formations et de vacances. »

la résolution de Mme Bérard, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entame dès que possible des discussions avec les représentants des pompiers afin de revoir de manière globale le statut du personnel, la problématique en lien avec les horaires de nuit et la mise à disposition de places de parc »

la résolution de Mme Bérard, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rembourse le coût déboursé pour du stationnement (prix du parking) aux personnes au bénéfice d'un contrat de bail qui n'ont pas été en mesure d'utiliser une place de parc de la caserne des pompiers alors qu'ils sont au bénéfice d'un contrat de bail pour ces places et qu'ils doivent se rendre à la caserne pour effectuer une mission ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et crts « Le corps de police lausannois a-t-il déclaré la guerre au "dispositif addictions" de la Municipalité de Lausanne ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour que les ressources à disposition des piliers de réduction des risques de sa politique de la drogue soient accentuées et utilisent le réseau des villes ou tout autre levier à sa disposition pour inciter les autres municipalités de Suisse romande à faciliter la création d'espaces de consommation sécurisés »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Pauline Blanc et crts « La Ville de Lausanne a-t-elle une véritable politique culturelle ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution 1 de l'interpellatrice, disant

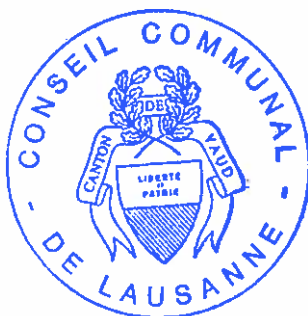
« Le Conseil communal souhaite être informé de la situation financière des Jumeaux au 31 décembre 2024. »

la résolution 2 de l'interpellatrice disant

« Le Conseil communal souhaite connaître les mesures que comptent mettre en place Les Jumeaux pour améliorer leur situation financière. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe